



HAL
open science

PLACE DU CAFE DANS LES SYSTEMES DE PRODUCTION DU SUD-OUEST ETHIOPIEN ET IMPACT PREVISIONNEL DES OUTILS DE CERTIFICATION

Samir El Ouaamari, François Verdeaux, Hubert Cochet

► **To cite this version:**

Samir El Ouaamari, François Verdeaux, Hubert Cochet. PLACE DU CAFE DANS LES SYSTEMES DE PRODUCTION DU SUD-OUEST ETHIOPIEN ET IMPACT PREVISIONNEL DES OUTILS DE CERTIFICATION. ISDA 2010, Jun 2010, Montpellier, France. 12 p. hal-00522573

HAL Id: hal-00522573

<https://hal.science/hal-00522573>

Submitted on 1 Oct 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



PLACE DU CAFE DANS LES SYSTEMES DE PRODUCTION DU SUD-OUEST ETHIOPIEN ET IMPACT PREVISIONNEL DES OUTILS DE CERTIFICATION

Samir EL OUAAMARI^{*}, François VERDEAUX^{**}, Hubert COCHET^{***}

* Doctorant, AgroParisTech/Université de Paris-Ouest.
Paris, France. samir_elouaamari@yahoo.fr

** Directeur de Recherche, Institut de la Recherche pour le Développement. UR168.
Bondy, France. francois.verdeaux@ird.fr

*** Professeur, AgroParisTech. UFR Agriculture Comparée
Paris, France. hubert.cochet@agroparistech.fr

Abstract — The role of coffee in southwest Ethiopia's production systems and the forecasted impact of certification projects. Southwest Ethiopia, the genetic cradle of Arabica coffee, is characterized by the progressive transformation of its forests, based on an enrichment of the last on coffee plants and on a lightening and species-based modification of the tree strata. The gathering and/or production of coffee, which is almost always combined with cereal cultivation with yoke in open fields and hand tool-based gardening in houses nearby within the very complex local production systems, is nowadays promoted as "forest coffee" or "wild coffee", appellations that are nowadays used in some certification projects. Also, as a part of the current policies of development of this original product and protection of the forested areas, government allocates big forestry concessions to national and foreign investors. The aim of this communication is to analyse the role of coffee within the diversified production systems of southwest Ethiopia, and the possible effects of "forest coffee" certification projects on farmers' practices, income and socioeconomic differentiation evolution. Forestry concessions evolving into more and more of a capitalistic farming model – based on employment of precarious daily workers – this research work also poses the problem of the absence of fairness in this type of development. It also underlines the risks of the certification process cited above, which includes in the same chain value very different ways of producing coffee – both in terms of the production process and the associated social and production relations – and, in that sense, could create some confusion and, at the same time, could deprive the Ethiopian peasantry of a part of its patrimony.

Key words : Arabica coffee, forest, Ethiopia, production systems, certification

Résumé — Foyer d'origine du café arabica, le sud-ouest éthiopien est caractérisé par une dynamique d'anthropisation progressive des forêts, basée sur leur enrichissement en café et l'aménagement progressif du couvert arboré. Partie prenante de systèmes de production complexes et le plus souvent combinées à la céréaliculture en traction attelée sur les espaces ouverts et au jardinage manuel à proximité des habitations, la collecte et/ou la production de café est souvent valorisée comme « café de forêt » ou « café sauvage », appellations qui font l'objet de projets de certification. Par ailleurs, dans le cadre d'une politique de développement de cette production originale et de protection des espaces forestiers, le gouvernement distribue des concessions forestières à des investisseurs nationaux ou étrangers. Cette communication se propose de montrer la place occupée par le café dans ces systèmes de production diversifiés et l'impact possible de la certification du « café de forêt » sur les pratiques et le revenu des producteurs, et sur l'évolution de la différenciation paysanne. Les concessions forestières évoluant vers des exploitations patronales voire de type capitaliste, basées sur l'emploi de journaliers précaires, sera posé le problème du caractère peu équitable de ce genre de développement et souligné le danger d'une certification qui, en englobant dans la même filière des formes de production très différentes – tant dans les processus de production que dans les rapports sociaux de production mis en place – finirait par créer la confusion tout en déposant la paysannerie éthiopienne d'une partie de son patrimoine.

Mots clés : Café arabica, forêt, Ethiopie, systèmes de production, certification.

INTRODUCTION

Le café joue un rôle central dans l'économie éthiopienne. Il représente aujourd'hui près de 40% des exportations du pays (Petit, 2007) et 1,3 millions de foyers d'agriculteurs en dépendent (*Ibid.*). Les changements structurels des marchés du café depuis les années 90 ont contribué à provoquer la chute du prix international du café, une baisse historique du prix en termes réels enregistrée en 2002 (*Ibid.*) ayant entraîné des conséquences néfastes pour les économies nationale et domestique (Oxfam, 2002). Dans ce contexte, pour augmenter la compétitivité de ce secteur stratégique de l'économie, ont été lancées au niveau national et international des propositions visant à accroître la qualité du café éthiopien et à le différencier dans le marché international par le biais de dispositifs de certification divers : marques à connotation géographique, biocertification, équitable, etc.

Cependant, ces démarches font abstraction le plus souvent de l'hétérogénéité paysanne du point de vue socioéconomique (Petit, 2007) et donc, des stratégies différenciées des agriculteurs. A cela s'ajoute la politique récente de concessions forestières de l'Etat au capital privé pour la mise en place de grandes plantations de café, qui se fait au détriment de la paysannerie locale qui exploitait ces espaces auparavant. Ce changement majeur dans l'accès au foncier est à l'origine d'un bouleversement des stratégies paysannes – extension des caféières en forêt comme voie de sécurisation de leur foncier – et pose la question de qui est en mesure, dans ces conditions, de bénéficier le plus des démarches de certification du type « café de forêt » : paysans ou investisseurs ?

De tout ce qui précède ressort le besoin d'une analyse approfondie des systèmes agraires des régions caféières, pour être en mesure d'évaluer la véritable situation de ses paysans, qui représentent, pour une bonne part, les acteurs les moins favorisés de la filière café. L'objectif d'une telle analyse est de rendre explicite les stratégies paysannes – Quelles pratiques ? Qui ? Et pourquoi ? – en les plaçant dans leur contexte écologique et historique et en les resituant par rapport aux changements récents concernant le marché du café, l'accès au foncier et les politiques agricoles et environnementales. Pour y parvenir, la présente contribution empruntera principalement aux méthodes de l'analyse et diagnostic des systèmes agraires propres à l'Agriculture Comparée (Cochet, 2005).

Nous allons nous appuyer sur l'étude du cas du Kafa, zone administrative située au sud-ouest de l'Ethiopie¹. Nous commencerons par une description du système agraire caractéristique des régions caféières de cette zone et de ses principaux déterminants historiques, dont l'accès au foncier notamment. L'analyse portera ensuite sur les systèmes de production actuels et sur les liens entre les pratiques agricoles et les ressources dont dispose l'agriculteur. Cette analyse nous permettra de mieux comprendre la différenciation des stratégies, et d'expliquer l'articulation de la culture du café avec les autres productions, ainsi que son poids relatif dans le revenu total² des unités de production. Enfin, nous replacerons cette paysannerie différenciée dans son contexte actuel, marqué par la politique de concessions forestières évoquée antérieurement. Nous verrons que, parallèlement les autorités ont mis en place des modes de gestion « participative » de certains massifs de forêt, dans le but de conserver presque intactes ces forêts non aménagées. Ceci freine quelque peu l'accaparement du foncier forestier par les investisseurs, mais au prix d'un encadrement fort de la paysannerie qui exploitait ces forêts auparavant. Dans ce contexte de dépossession et d'encadrement, quel impact pourraient avoir les différents dispositifs de certification du café local mis en place ?

¹ Cette analyse repose sur les résultats obtenus d'une cinquantaine d'entretiens semi-ouverts et d'une vingtaine d'études détaillées d'unités de production, réalisées essentiellement dans les communes de Michiti et Woka Araba, dans le District de Gimbo, entre avril et décembre 2008.

² Productions autoconsommées comprises.

DES HAUTES TERRES BIEN ARROSEES A DOMINANTE FORESTIERE

L'unité administrative du Kafa est loin de constituer une unité paysagère homogène. Alors que la partie sud est dominée par des basses terres de savane (altitude <1000 m) exploitées éventuellement comme pâturage par des populations de pasteurs, le nord est plus peuplé et élevé (1500 à 3300 m) et se caractérise par l'alternance d'espaces forestiers et de clairières cultivées. C'est cette partie nord du Kafa que nous évoquerons.

Dans le sud-ouest éthiopien, le substrat volcanique a subi une intense érosion donnant lieu à un « relief volcanique résiduel » (Zewde et al, 1999), qui prend la forme de vallées aux versants convexes et convexo-concaves, aux interfluves arrondis et de pente variable. Quelques reliefs épars plus escarpés correspondent aux altitudes les plus élevées (au-delà des 2300-2500 m). Par ailleurs, les sols correspondent à des nitisols plus ou moins dégradés, selon qu'il s'agisse de sols forestiers ou de sols cultivés de longue date,

L'altitude et des précipitations abondantes – 1700 mm bien distribués le long de l'année (SUPAKS, 2004) – sont à l'origine des séries de végétation correspondantes de type « *Afromontane rainforests* », dans lesquelles le café arabica peut se développer dans des conditions d'ombrage favorable. De nos jours, le Kafa septentrional se répartit entre des zones de clairières cultivées et des zones de forêts plus ou moins perturbées, à égalité en termes de surface (*Ibid*). Cependant la distribution de ces deux types d'espaces n'est pas homogène. Ainsi, on peut distinguer, de façon schématique, trois cas de figure : 1. les grands massifs forestiers continus (>100 km²); 2. les grands espaces cultivés continus (>100 km²); 3. les espaces « en mosaïque » avec une alternance d'espaces boisés et de clairière sur des distances inférieures au kilomètre. Il faut noter que ces derniers se retrouvent en général à des altitudes comprises entre 1500 et 1900 m, c'est-à-dire, celles qui sont les plus propices pour la culture du café arabica, contrairement aux massifs forestiers continus qui se retrouvent le plus souvent à des altitudes dépassant 2000 m. Dans le Kafa, la caféiculture se concentre donc dans ces espaces « en mosaïque » que nous allons décrire plus précisément en nous appuyant sur l'organisation spatiale des unités de production et les catégories utilisées localement.

CLAIRIERES CULTIVEES ET FORETS AMENAGEES : DES ESPACES INTEGRES

Pour une unité de production donnée, l'espace de clairière cultivé s'organise généralement en auréoles autour de la maison, située habituellement sur les sommets des interfluves. A proximité de la maison nous retrouvons le **daddo**, que nous traduirons comme « jardin-verger», de surface réduite, mais très diversifié et intensément travaillé. Les agriculteurs y produisent notamment des cultures vivrières (*enset*³, tubercules et racines) qui jouent un rôle très important pendant la soudure alimentaire qui précède la récolte du maïs sec, en septembre. On y retrouve également des légumes, des arbres fruitiers, des essences aromatiques, médicinales et ornementales, et des caféiers. Le **daddo** reçoit la plus grande part des déjections animales, stockées à côté des habitations.

Autour du **daddo** nous retrouvons le domaine de la culture attelée de céréales et légumineuses variées, le **goyetao**. Les parcelles les plus proches des maisons bénéficient, comme le **daddo**, d'un apport de fumure animale conséquent. Les agriculteurs y réalisent deux cycles de cultures par an : un semis précoce de maïs – associé éventuellement à des haricots et/ou des choux – qui est récolté frais, et un cycle de légumineuses – haricots, pois ou fèves. Les autres parcelles, plus éloignées ne bénéficient par de cet apport. On y pratique des rotations qui incluent du maïs récolté en sec, du **tef**, des légumineuses, du sorgho, de l'orge et des friches pâturées de un ou deux ans. Le **daddo** ainsi que le **goyetao** sont parsemés d'arbres, de caféiers isolés et de touffes de palmiers et de bambou. La plupart des

³ L'*enset* ou faux bananier (*Ensete ventricosum*) est une culture vivrière typique du sud éthiopien.

parcelles cultivées et des chemins communs sont délimités par des haies vives qui permettent de contrôler les déplacements du bétail. Dans les parties les plus hautes des versants se dressent des abris temporaires utilisés comme points de surveillance des parcelles cultivées pour prévenir les dégâts causés notamment par les babouins.

En contrebas des versants ouverts à la culture, puis dans les versants opposés et au-delà, les espaces plus densément boisés dominent le paysage. Ils sont désignés du terme générique de **kubo**. Cet espace boisé ne présente pas une morphologie homogène. Une première ceinture boisée, en bordure de clairière, est constituée d'une forêt éclaircie dont la strate arbustive est dominée par les caféiers. Puis, en pénétrant plus profondément dans la zone boisée, la forêt devient de plus en plus dense et de moins en moins artificialisée. La première ceinture boisée est généralement appropriée individuellement par l'agriculteur qui y exploite des caféiers spontanés ou plantés, pratique l'apiculture et prélève des épices, du bois et des lianes. En cas de besoin, il peut en défricher une partie pour la céréaliculture. Au delà de cette première auréole boisée, nous retrouvons généralement des forêts d'Etat dont l'accès est officiellement interdit, mais qui sont de fait exploitées par les agriculteurs de façon individuelle (mais régulée collectivement) pour la production de miel, la collecte d'épices et l'extraction de bois. C'est dans ces deux types de forêt – distinction probablement ignorée des décideurs – que les concessionnaires (*supra*) mettent actuellement en place des grandes plantations de café en simplifiant fortement les strates arbustive et arborée.

Loin de constituer des espaces indépendants l'un de l'autre au sein des exploitations, clairières et forêts sont intégrées. En effet, les systèmes de culture et d'élevage pratiqués dépendent fortement de l'accès à ces espaces boisés et ce à plusieurs niveaux. D'une part, la forêt est un des lieux d'affouragement des bovins en saison sèche, d'où le rôle central de cet espace en termes de transferts de fertilité vers le jardin et les terres de labour. D'autre part les agriculteurs y collectent des bois et des lianes divers, utilisés pour la construction de haies ou de bâtiments – maison, étable, grenier – et la confection d'outils – araire, outils manuels, ruches – indispensables pour le fonctionnement de leur exploitation. Par ailleurs, la collecte de café, de miel et d'épices en forêt procure une bonne partie du revenu monétaire qui peut être employé pour l'achat ou le renouvellement de l'attelage.

Au modèle d'organisation spatial que nous venons d'expliquer, nous devons ajouter une autre configuration possible des exploitations agricoles familiales dans le Kafa, associée à l'installation récente d'agriculteurs sur des lots de 2 ha de forêt distribués par les autorités locales. Ces lots correspondent à des lanières ou « demi lanières » de versant. Ils contiennent la maison entourée du *daddo* et d'un *goyetao* qualifié localement de *kemo*. Ce terme désigne une terre très fertile récemment défrichée, contenant toujours une quantité importante d'arbres et de caféiers spontanés et préservés. Ces lots incluent également une réserve de forêt – *kubo* – non défrichée mais amenée à l'être progressivement. Ces différences apportent déjà des éléments de réflexion sur les stratégies des agriculteurs et sur la différenciation des systèmes de production correspondants (*infra*).

NUANCES SUR LE CARACTERE RELATIVEMENT EGALITAIRE DE LA STRUCTURE FONCIERE ET DE L'ACCES AUX ATTELAGES

La structure foncière actuelle, caractérisée par une distribution assez égalitaire de la terre, est essentiellement l'héritière de la Réforme Agraire promue par le *Derg*⁴ à partir de 1975. Celle-ci institua une politique d'étatisation du foncier et sa redistribution aux agriculteurs dans le cadre des *Peasant's Associations* (Rahmato, 1984) et abolit les rapports sociaux de type « féodal »⁵ dominants sous Haïlé Selassié. Dans le Kafa, et plus

⁴ La junte militaire du *Derg* dirigea l'Ethiopie suivant un modèle marxiste entre 1974 et 1991.

⁵ Sous Ménélik II puis Haïlé Selassié, dans le sud du pays, les notables locaux (anciens dignitaires locaux ou *balabat*) et extérieurs (soldats de Ménélik II récompensés par leurs exploits ou *neftegna*)

particulièrement dans les espaces « en mosaïque » (*supra*), tous les agriculteurs reçurent à la fois des parcelles de forêt et de clairière. L'organisation spatiale « en auréoles » (*supra*) concernait donc à ce moment la grande majorité des unités de production⁶. Par ailleurs, les forêts plus profondes, au-delà de celles appropriées individuellement par la paysannerie, furent démarquées et classées comme forêts d'État. Leur accès et exploitation furent restreints officiellement mais organisés *de facto* par la paysannerie locale jusqu'à nos jours.

Cependant, bien qu'elle ait permis un rééquilibrage important en ce qui concerne l'accès à la terre, cette Réforme Agraire n'effaça pas les inégalités concernant l'accès à la traction attelée. Ainsi, une certaine persistance des rapports sociaux anciens est observable aujourd'hui. C'est le cas, par exemple, des descendants d'anciens notables locaux exploitant de grandes surfaces de forêt – jusqu'à 30 ha – pour l'affouragement d'un cheptel bovin relativement important – une vingtaine de têtes. Par ailleurs, les lots distribués aux paysans sans terre (de même que ceux qui sont attribués actuellement) étaient en général plus petits que les terres que les agriculteurs indépendants allaient pouvoir conserver (autour de 4 ha de champs et de forêt pour ces derniers contre 2 à 3 ha pour les premiers).

Ces divergences sont à l'origine de stratégies paysannes différenciées. En effet, l'accès à la traction animale et à la terre conditionnent fortement les calendriers agricoles des unités de production et déterminent ainsi les possibilités de développer une culture du café plus ou moins productive à l'hectare. Avant d'aborder la logique de l'insertion de la culture du café au sein des différents types d'unités de production, il convient de faire le point sur le rôle du café dans l'économie locale au long du dernier siècle.

UNE HISTOIRE RECENTE D'APPROPRIATION PAR LA PAYSANNERIE DU CAFE COMME CULTURE DE RENTE

Dans le Kafa, l'utilisation du café comme source de revenu monétaire est surtout resté à la portée des élites politiques et économiques jusqu'à il y a bien peu. C'est d'abord en effet le roi du Kafa lui-même puis, après la conquête du Royaume par Ménélik II en 1897, les notables locaux et extérieurs qui auraient été les principaux bénéficiaires des massifs forestiers les plus densément peuplés de caféiers spontanés du Kafa (Lange, 1982).

Un développement plus important de la production de café eut lieu à partir des années 50 et 60 sous l'influence d'investisseurs nationaux et étrangers qui reçurent d'importantes concessions de forêt de la part du régime d'Hailé Sélassié, dans un contexte de prix internationaux favorables. Ces investisseurs mirent en place des plantations de café à salariés en simplifiant fortement la strate arborée des forêts qui leur étaient octroyées. Les premières tentatives paysannes de développer la culture de café en forêt eurent lieu parallèlement, mais limitées à la frange de la paysannerie qui avait un accès privatif à la terre et à la forêt.

Pendant les années 70 et 80 se produisit un certain déclin de ce mouvement d'extension de la caféiculture⁷, avec l'abandon de certaines caféières dans lesquelles la végétation spontanée reprit, et la reconversion d'autres comme celle de Wush-Wush qui fut transformée

jouissaient d'un certain nombre de privilèges, notamment un accès généreux à la terre et des droits de prélèvement sur les populations (produit, argent et travail) (Gascon, 1995). Dans les zones les moins peuplées des hautes terres du Kafa, la paysannerie était alors constituée, d'une part d'agriculteurs indépendants et tributaires et, d'autre part, de métayers non solvables pour payer le tribut monétaire, souvent sans accès à la traction attelée, et donc preneurs de terres et d'attelage auprès des notables ou des agriculteurs indépendants (entretiens à Michiti et Woka Araba, 2008).

⁶ Exception faite de la période de « villagisation » qui commence à la fin des années 70, lorsque le *Derg* entreprit une politique de concentration forcée de l'habitat en milieu rural. Dans le Kafa, les agriculteurs retournèrent à leur habitat dispersé à la fin des années 80.

⁷ Lié surtout à des cours internationaux défavorables et probablement à la concurrence des régions moins enclavées et mieux pourvues de force de travail temporaire, comme celle de Jimma.

en plantation de thé, dès 1973. Ce n'est qu'à partir du début et surtout du milieu des années 2000, que nous allons assister à une reprise de la caféiculture dans le Kafa. Celle-ci va reposer sur la récupération et l'extension des vieilles caféières des années 50-60 et, dans une moindre mesure, sur la plantation de caféiers dans les jardins. A l'origine de cette reprise nous retrouvons la hausse des prix internationaux à partir de 2004, divers projets des autorités décentralisées menés en partenariat avec des ONGs, fondations et entreprises (programmes de vulgarisation, organisation coopérative de la commercialisation du café, premiers dispositifs certifiant la spécificité du café du Kafa) ainsi qu'une atmosphère d'insécurité foncière croissante liée à un nouveau mouvement de concessions (*infra*).

UN ACCES DIFFERENCIE AUX MOYENS DE PRODUCTION QUI CONDITIONNE L'EMPRISE DE LA CAFEICULTURE DANS LES SYSTEMES DE PRODUCTION⁸

Les études de cas d'unités de production réalisées à Michiti et Woka Araba⁹ conduisent à nuancer quelque peu l'idée communément admise du rôle central du café dans l'économie des familles du Kafa. Le café représente au mieux 15% de la valeur ajoutée brute totale des exploitations – pour certaines, à peine 5% – largement dépassé par la part attribuable à la culture attelée: de 50 à 70% (El Ouaamari, 2009). Du fait qu'il est majoritairement destiné à la vente il faut admettre néanmoins que le café peut représenter une des sources de liquidité majeures pour les agriculteurs qui le cultivent. Sa vente permet dans le meilleur des cas l'achat d'un bœuf, mais aussi l'acquittement de la taxe foncière ou l'achat des fournitures scolaires pour les enfants. Cependant des grandes différences existent dans les possibilités des uns et des autres de pratiquer une caféiculture véritablement rémunératrice. Nous allons le voir à travers trois cas de figure contrastés.

Le premier cas de figure correspond à des agriculteurs installés depuis deux ou trois générations, disposant d'une surface de clairière de 2 à 2,5 ha et d'une surface de forêt de 2 à 3 ha dont une partie est recouverte de caféiers – plantés récemment ou héritiers de ceux des plantations des années 50 et 60. Ils possèdent également un attelage complet. Cela leur permet de pratiquer la culture attelée de céréales sur toute la surface de clairière, en semant de façon échelonnée du maïs dès que les conditions météorologiques le permettent, vers le mois de février, pour le récolter sec d'août à septembre. Les mois suivants ne sont pas exempts de travaux – récolte du *tef* et des légumineuses semés en juin, premiers labours pour le semis de maïs suivant, confection de ruches, etc. Malgré cela, ces agriculteurs sont en mesure de réaliser le désherbage de leur caféière de forêt en septembre et de récolter le café d'octobre à décembre, de façon relativement échelonnée, condition nécessaire à l'obtention d'un café de meilleure qualité et donc mieux payé.

Le deuxième cas de figure se distingue du premier par un accès limité à la traction animale, suite à une décapitalisation conjoncturelle ou structurelle. Ces agriculteurs disposent au mieux d'un demi attelage. Dans ces conditions ils doivent faire appel à des contrats à part de fruit avec des agriculteurs voisins disposant d'un attelage complet. Dans ces contrats, le propriétaire des bœufs réalise le plus souvent les travaux de labour et de semis. De son côté, le bailleur des terres doit désherber et récolter, ainsi qu'assurer la surveillance de la parcelle le mois qui précède la récolte. Fortement dépendant de cet accord

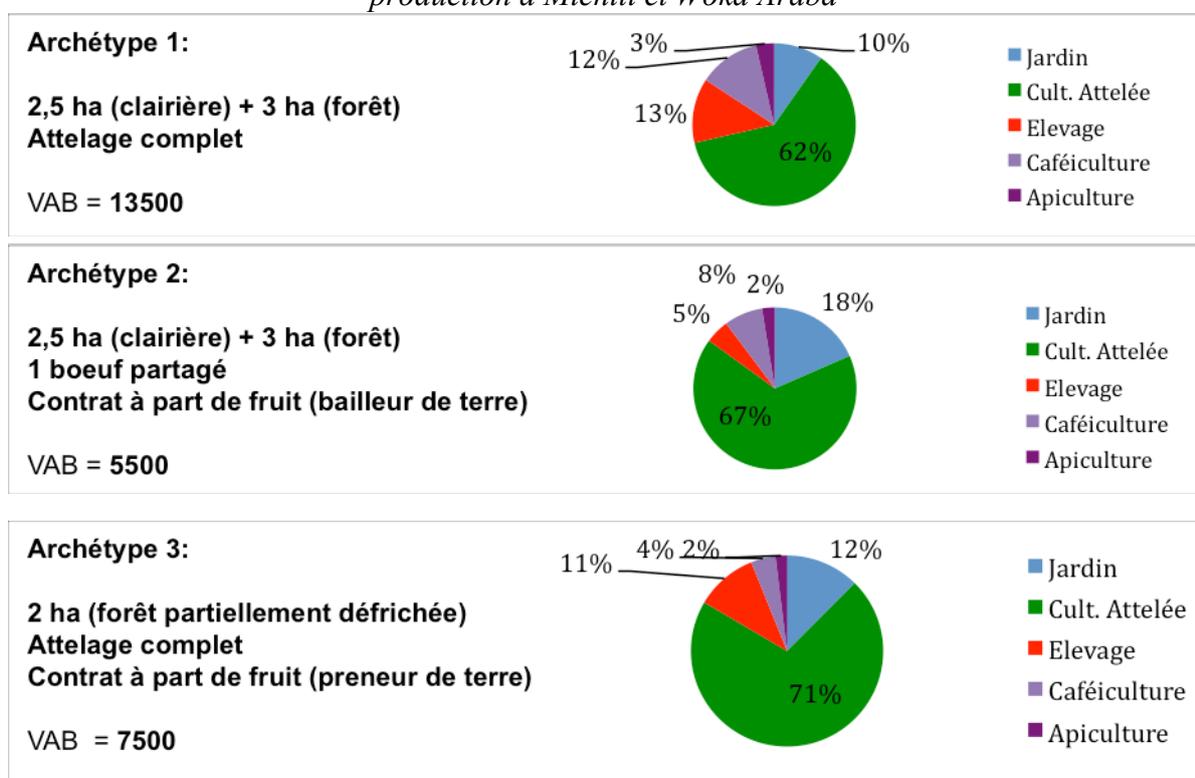
⁸ Nous utiliserons le terme de « système de production » dans le sens de « combinaison des différents systèmes de culture et d'élevage pratiqués par l'agriculteur au sein de son exploitation » et non pas dans le sens utilisé très souvent dans la littérature concernant le café en Ethiopie de « *Coffee Production Systems* » classifiés en quatre catégories qui peuvent se recouper (*Forest Coffee, Semi-Forest Coffee, Plantation Coffee et Garden Coffee*).

⁹ Cette partie repose sur les données obtenues d'une vingtaine d'études de cas détaillées réalisées en 2008 dans le Kafa – communes de Michiti et Woka Araba (El Ouaamari, 2009). Ces études de cas ont permis de caractériser techniquement et économiquement les exploitations et de déterminer un certain nombre « d'archétypes » dont nous analyserons trois pour illustrer nos propos.

pour pouvoir semer du maïs ou du *tef* sur ses terres, il doit souvent accepter des dates relativement tardives pour emblaver, vu que le propriétaire des bœufs emblave d'abord ses propres parcelles. Ces agriculteurs récolteront donc le maïs et le *tef* plus tardivement – et de façon moins échelonnée que ceux du cas de figure précédent. Les travaux de surveillance des cultures et de récolte seront alors effectués de septembre à octobre. Dans ces conditions, ces agriculteurs ont moins de temps pour l'entretien et la récolte exhaustive et échelonnée du café de leur forêt. Le revenu issu du café sera donc moindre.

Des deux cas de figure précédents il ressort que c'est lorsque la disponibilité d'un attelage complet permet d'éviter ou d'alléger la pointe de travail constituée par la surveillance et la récolte des céréales, que l'agriculteur peut consacrer davantage de travail au café de forêt, et en tirer un meilleur revenu.

Figure 2 : Part du café dans la valeur ajoutée brute produite dans trois systèmes de production à Michiti et Woka Araba¹⁰



Enquêtes réalisées auprès d'agriculteurs des communes de Michiti et Woka Araba en 2007 et 2008

Le troisième cas de figure illustre également cette priorité accordée à la céréaliculture. Il s'agit du cas d'un agriculteur bénéficiaire de la distribution d'un lot de terre de 2 ha de forêt par les autorités locales (*supra*) et disposant d'un attelage complet. Cet agriculteur va défricher progressivement son lot pour y pratiquer la culture attelée sur toute sa surface. Il va préserver uniquement quelques arbres et des caféiers isolés qu'il récoltera quelques années, mais qu'il ne remplacera pas. Disposant d'un attelage et en attendant d'avoir défriché tout son lot, il proposera des contrats à part de fruit comme preneur de terre, à des voisins sans attelage. L'idée de ces agriculteurs est de défricher tout leur lot et de réserver

¹⁰ Le calcul de la VAB repose sur l'utilisation des prix de marché pour les productions qui sont vendues ou les consommations intermédiaires achetées, et du coût d'opportunité lorsque les productions sont autoconsommées ou que les consommations intermédiaires proviennent de l'exploitation même. La VAB est donnée en Birr éthiopien de 2008 (En 2008, 1€ ≈ 15 Birr éthiopiens).

éventuellement une petite parcelle – un dixième d'ha – pour planter des caféiers sous l'ombrage de deux ou trois arbres. La terre disponible est donc prioritairement affectée à la culture attelée et non pas à la caféiculture. Ce n'est qu'une fois atteinte la surface maximum en céréale, plafond technique imposé par l'équipement de culture attelée, que l'agriculteur consacra une partie de son exploitation au café, comme dans le premier cas de figure. Pour celui qui détient un attelage en propre cette limite dépend de la capacité de surveiller en même temps toutes les parcelles à récolter dans l'immédiat (2 à 2,5 ha).

La priorité accordée à la production de céréales relève du besoin des agriculteurs de prévenir les risques et d'assurer leur propre sécurité alimentaire. Dans tous les cas de figure présentés – pour certains plus que pour d'autres – l'intensification en travail des systèmes de culture de café en forêt – désherbages et récolte échelonnée – permettrait certes une augmentation potentielle du revenu tiré de sa vente, mais cela au prix d'une moindre attention aux cultures de céréales et d'une diminution des résultats obtenus de celles-ci. En outre, cette éventuelle intensification est porteuse de risques. D'une part, les cerises de café sont très souvent attaquées par la *Coffee Berry Disease* (CBD)¹¹ ce qui peut réduire très fortement les rendements. D'autre part, l'évolution aléatoire des prix du café et des céréales est connue des agriculteurs qui, plutôt que de dépendre de disponibilités monétaires incertaines obtenues de la vente de café, préfèrent produire leurs propres aliments¹².

Certains agriculteurs, parce qu'ils disposent d'un accès à la terre et à la traction attelée satisfaisants, peuvent rendre compatibles la céréaliculture avec une caféiculture relativement performante. Ainsi, la caféiculture s'intègre d'autant mieux dans les systèmes de production que les moyens de production disponibles permettent d'atteindre les objectifs de production alimentaire en traction attelée. Par ailleurs, à cette préoccupation centrale pour la production de nourriture s'ajoute actuellement une deuxième: marquer le foncier et s'en assurer le contrôle dans un contexte d'insécurité foncière créée par l'accaparement de terres de forêt par des concessionnaires de l'Etat prêts à investir dans de vastes plantations de café.

UN ACCES DE LA PAYSANNERIE AUX RESSOURCES DE PLUS EN PLUS ENTRAVE : CONCESSIONS FORESTIERES ET ENCADREMENT

La « Proclamation pour assurer la conservation, le développement et l'utilisation des forêts »¹³ n° 9/1994 du gouvernement du EPRDF¹⁴ constitue un point d'inflexion important des politiques éthiopiennes concernant la gestion des forêts, car elle ouvre la possibilité d'une gestion privée des forêts, tant au niveau de la conservation que de l'exploitation économique (Stellmacher, 2006 et *Negarit Gazetta of the Transitional Government of Ethiopia*, 1994). Elle établit également que le « développement » des forêts dirigé par les autorités doit à la fois aller dans le sens du bien-être de ses habitants, et ne pas être entravé par ceux-ci. Ces dispositions légales ont été à l'origine des vagues de concessions forestières de l'Etat au capital privé et de la mise en place de modes de gestion « participative » de certains massifs forestiers – avec un encadrement assez fort de la paysannerie dans les faits.

Les concessions forestières se font sur la base d'un contrat réalisé entre le demandeur et les autorités régionales, après consentement du gouvernement fédéral. Ce contrat accorde au bénéficiaire un certain nombre de responsabilités en ce qui concerne la

¹¹ La *Coffee Berry Disease* ou anthracnose des baies est une maladie fongique du caféier qui détruit ses fruits, notamment lorsque la fructification est importante (CIRAD, GRET, MAE, 2006).

¹² Entre 2007 et 2008 le prix des céréales doubla dans le marché de Wush-Wush, alors que le prix du café se maintenait (source : enquêtes dans le marché de Wush-Wush et *Kafa Forest Coffee Farmers Cooperative Union*, novembre 2008).

¹³ *Proclamation to provide for the Conservation, Development and Utilization of Forests*, n° 9/1994.

¹⁴ *Ethiopian People's Revolutionary Democratic Front*, qui remplaça le *Derg* en 1991.

protection et l'exploitation de la concession. Pour être acceptée, la pétition du demandeur doit inclure un projet d'exploitation et garantir le capital nécessaire. Dans le Kafa la taille des concessions varie entre 10 et 700 ha (ces dernières associées éventuellement à des entreprises d'exportation). En 2000, les surfaces de forêt concédées à des investisseurs dépassaient déjà les 7000 ha (SUPAKS, 2004), et ce mouvement ne s'est pas arrêté là. Récemment, 1000 ha de la forêt de la commune de Woka Araba auraient été concédées à une société privée. Cette surface représenterait 42% de la surface forestière de la commune et 37% de la surface totale de la commune¹⁵ (SUPAKS, 2004).

Ces concessions sont utilisées principalement pour la production de café. Le mode d'exploitation du milieu forestier mis en place ici repose sur l'emploi d'une force de travail salariée. En effet, pour permettre l'entrée en phase de production sur toute la concession dans les plus brefs délais, l'aménagement de la végétation est beaucoup plus expéditif que dans les caféières paysannes. Cette même urgence impose l'utilisation de pépinières pour multiplier le plus vite possible des caféiers à partir des graines certifiées achetées à la JARC¹⁶. Les principaux coûts de ces plantations sont donc les salaires des travailleurs permanents et temporaires. Du fait des bas salaires et de la gratuité du foncier, la rentabilité financière de ces projets est très élevée pour l'investisseur.

Cet accaparement du foncier a un impact direct sur l'accès à la forêt et ses ressources par la paysannerie locale, l'accès aux concessions étant strictement interdit à la population locale. Il concerne aussi bien les petites forêts individuellement appropriées proches des clairières – qui sont confisquées sous prétexte d'une absence de mise en valeur, et réallouées aux investisseurs – que les forêts d'Etat plus denses et gérées de façon organisée à l'échelle de la commune (*supra*). Dans les deux cas cette spoliation suppose une perte directe de revenu – miel, épices et café prélevés auparavant. De même, elle met en péril le fonctionnement des unités de production qui en dépendent pour l'affouragement du bétail en saison sèche ou la confection d'outils et de bâtiments (*supra*). Finalement, elle compromet à terme les redistributions régulières de terre effectués par les autorités locales pour l'installation de jeunes agriculteurs (*supra*) qui permettent de soulager une pression démographique et foncière croissante.

Cet accaparement pousse certains agriculteurs à intensifier leur systèmes de culture de café pour éviter que leurs parcelles de forêt soient classées comme « non exploitées » par les autorités. Cependant, la sécurisation du foncier *via* l'entretien et la plantation de caféiers en forêt n'est possible que pour certains agriculteurs qui, détenteurs d'un attelage complet, disposent du temps nécessaire pour ces travaux (*supra*).

Quant aux forêts plus denses gérées à l'échelle de la commune (*supra*), leur concession au capital privé ne peut être contrée par les agriculteurs qui en dépendent fortement qu'à travers leur adhésion aux groupements d'utilisateurs, très encadrés par l'Etat. Bien que la constitution de ces groupements constitue un moyen efficace pour éviter l'emprise des investisseurs, les membres de ces groupements ont un accès aux ressources forestières (miel, bois et lianes) limité et conditionné par le cadre normatif des programmes de conservation et d'exploitation qui leur sont associés. Dans ce sens, les agriculteurs du groupement de Baca, dans la commune de Michiti, admettent que s'ils ne quittent pas le groupement, c'est pour éviter de perdre toute possibilité d'accéder au bois dont ils ont besoin (Entretiens réalisés en mars-mai 2007). Par ailleurs, ce « *Participatory Forest Management* » ne tient pas compte de la différenciation paysanne évoquée antérieurement et des modes d'accès coutumiers sous-jacents dans les conflits fonciers que son implantation provoque.

¹⁵ La partie de la plantation de thé de Wush-Wush et les plantations d'eucalyptus associées à celle-ci qui se trouvent dans cette commune ont été écartées de ce calcul.

¹⁶ JARC : *Jimma Agricultural Research Center*. Il s'agit d'une institution de recherche publique qui mène surtout des projets concernant la formalisation d'un catalogue d'accessions locales de *Coffea arabica* et la production de semences résistantes à la CBD (*supra*).

UN « CAFE DE FORET » CERTIFIE POUR QUI ?

Dans ce contexte, dans lequel la paysannerie est très souvent dépossédée ou encadrée au nom de la protection de l'environnement et du développement économique, quels sont les dispositifs de certification du café local qui ont été mis en place et que peut-on dire de leur impact ?

La première initiative en matière de certification dépend du programme international de certification *Utz Kapeh* qui repose sur des critères environnementaux – EurepGAP lié au code des bonnes pratiques agricoles – et socioéconomiques – par exemple, le respect des prérogatives de l'Organisation Internationale du Travail. Dans le Kafa, le certificat *Utz Kapeh* a été concédé en 2005 à la production d'une société privée (*Green Coffee Agro-Industry*) qui détient une plantation d'environ 1000 ha. Ce dispositif de certification s'inscrit donc dans le cadre de la politique de grandes concessions forestières de l'Etat au secteur privé (*supra*). Ceci suggère que l'obtention d'un prix plus rémunérateur par le système de *premium* inhérent aux différents systèmes de certification pourrait constituer un stimulant – s'ajoutant à la gratuité du foncier – pour des investisseurs cherchant à placer leur capital là où ils seraient en mesure d'en tirer une rentabilité plus importante. Ainsi, on peut anticiper que ces démarches pourraient accélérer l'accaparement des forêts qui, rappelons-le, sont source de revenu et de matériaux indispensables au bon fonctionnement des unités de production paysannes (*supra*).

Les éventuelles retombées positives pour les agriculteurs locaux, essentiellement sous forme de salaires, restent à évaluer quantitativement. Cependant, ces plantations ne sauraient proposer qu'un emploi temporaire pour les travaux de désherbage et de récolte entre septembre et décembre. De plus, rappelons que cette période constitue pour les agriculteurs locaux une pointe de travail importante qui concerne surtout la céréaliculture (*supra*) : le travail dans les grandes plantations se ferait donc au détriment des soins attribués actuellement au vivrier. Par ailleurs, l'évolution relative des salaires et des prix des aliments est aussi à prendre en compte pour une paysannerie qui serait désormais plus dépendante d'un revenu monétaire extérieur. Dans ce sens, la situation créée par l'envolée des prix des céréales en 2008 révèle la fragilité des journaliers soumis à de fortes variations de leur pouvoir d'achat¹⁷.

L'autre démarche en cours est un *Public-Private Partnership* (PPP) qui regroupe des fondations, des institutions nationales et locales, un centre de recherche et une multinationale¹⁸. Dans ce cas le café est produit par des petits agriculteurs qui livrent leur production à la coopérative. Il est vendu principalement en Allemagne comme un « café sauvage de forêt » certifié organique et équitable (BCS-Öko, IMO, *Fair for Life*). Le but principal affiché et justifié par une équipe de chercheurs éthiopiens et allemands, est de préserver, via un processus de certification, le « *pool* » génétique du café arabica des forêts du sud-ouest éthiopien, tout en essayant d'augmenter le bien-être de la paysannerie. En effet, les agriculteurs adhérents bénéficieraient de prix plus rémunérateurs que dans le marché « conventionnel » par l'obtention d'un *premium* lié à l'exportation du café certifié.

Cependant, la commercialisation du café à travers le réseau coopératif n'est pas accessible à tout le monde. En effet, vu les exigences de qualité pour l'exportation, le café doit être obligatoirement livré aux coopératives sous forme de cerises rouges. Cette

¹⁷ Entre 2007 et 2008 les prix au consommateur du *tef* et du maïs auraient plus que doublé (enquêtes réalisées dans le marché de Wush-Wush en novembre 2008). La rémunération du travail des journaliers des grandes plantations de café n'a pas suivi la même évolution et est resté autour des 5-8 birr par journée de travail (entretiens réalisés auprès d'agriculteurs de Michiti et Woka Araba, novembre 2008).

¹⁸ *GEO Rainforest Conservation*, *KFCFCU* (Coopérative des producteurs de café de forêt du Kafa), *EIAR* (*Ethiopian Institute for Agricultural Research*), *ZEF* (Centre de recherche sur le développement de l'Université de Bonn) et *Kraft Foods*.

exigence se traduit par la nécessité d'une récolte échelonnée des cerises. Dans ce sens, il faut rappeler que ces pratiques, plus intensives en travail, sont uniquement à la portée de ceux qui ont un accès à la terre et à la traction attelée satisfaisant, et donc disposant davantage de temps au moment de la récolte du café (*supra*).

A cela il faut ajouter le problème que suppose le paiement différé du *premium*. En effet, celui-ci n'est obtenu que plusieurs mois après la vente du café à la coopérative qui peut s'effectuer, selon les années, à un prix inférieur à celui offert par les marchands locaux. Certes, le *premium* permet au final de compenser ce différentiel de prix, mais les besoins parfois pressants de trésorerie des agriculteurs les contraignent souvent à vendre dans le marché conventionnel, renonçant ainsi au *premium*.

Par ailleurs, cette incitation par les prix du café certifié est censé contribuer à préserver la variabilité génétique du café arabica dans les forêts du sud-ouest éthiopien. Il s'agit de promouvoir au sein de la paysannerie le « *forest coffee production system* », c'est-à-dire une anthropisation la plus faible possible des forêts peuplées de caféiers spontanés, réduite en théorie à la simple cueillette des cerises. Mais, quelle est la situation d'équilibre en termes d'aménagement des « forêts à café » qui permet d'atteindre simultanément cet objectif environnemental et l'amélioration du revenu paysan ? Quel serait le différentiel de prix susceptible de favoriser cet équilibre ? Cet objectif, peut-il être atteint si l'on se tient au fait que la part du café produit par les agriculteurs du Kafa qui provient véritablement de la cueillette des caféiers spontanés des forêts non aménagées est actuellement assez faible (Volkman, 2008) ? Dans ce contexte de confusion autour de ce « café sauvage de forêt » (*supra*), cette appellation deviendrait de plus en plus profitable pour les commerçants (*ibid*) et alimenterait l'attraction de la région sur les investisseurs extérieurs (*supra*), grands « simplificateurs » des écosystèmes forestiers de la région.

CONCLUSION

L'implantation de dispositifs variés de certification du café est récente dans le Kafa. Cependant avec le recul que permet l'étude systémique des stratégies des agriculteurs et la prise en compte des dynamiques récentes – mouvement de concessions forestières de l'Etat – il s'avère que ces démarches pourraient ne pas aller dans le sens d'une amélioration de la condition paysanne du Kafa dont le revenu provient essentiellement de la céréaliculture. Comme nous l'avons vu, elles agiraient éventuellement comme accélératrices de la mise en place de grandes plantations de café au détriment des espaces forestiers qui étaient partie intégrante des unités de production paysannes. D'autre part, même si elles s'insèrent dans le cadre des coopératives de producteurs, elles resteraient inaccessibles à une bonne partie des agriculteurs qui ne disposent pas des moyens de production leur permettant de s'adapter aux exigences de qualité que la certification impose.

Pourtant, le développement des caféières paysannes en bordure de forêt en utilisant des pieds issus de caféiers spontanés, démontre l'habileté des agriculteurs pour affecter les rares ressources dont ils disposent avec une efficacité optimale. Certes, ce développement relève aussi d'une stratégie de sécurisation du foncier. Mais, les premières tentatives de plantations de café paysannes construites *ex nihilo* sur des terres exploitées pour la céréaliculture auparavant en utilisant des caféiers et des essences arborées locales, démontrent le véritable intérêt des agriculteurs pour la production du café dès lors que celle-ci ne met pas en péril le fonctionnement d'ensemble des systèmes de production diversifiés qu'ils pratiquent. Cette production paysanne de café, ne serait-elle pas également susceptible d'être valorisée par le consommateur occidental prêt à payer un complément pour un café qui, produit en forêt, s'articule avec une production vivrière garante de la sécurité alimentaire des populations locales ?

REFERENCES

- CIRAD, GRET et MAE 2006. *Mémento de l'Agronome*. Paris.
- COCHET, H. 2005. *L'Agriculture Comparée. Genèse et formalisation d'une discipline scientifique*. INAP-G. Paris.
- EL OUAAMARI, S. 2009. *La caféiculture en forêt à l'épreuve des dynamiques agraires du Kafa, Ethiopie*. Rapport pour le programme ANR Biodivalloc.
- GASCON, A. 1995. « *Les enjeux fonciers en Ethiopie et en Erythrée. De l'Ancien Régime à la Révolution* ». In Blanc-Pamard, C. et Cambrézy, L. (ed.) : *Terre, Terroir, Territoire. Les tensions foncières*. Editions IRD. Paris.
- KAFA ZONE AGRICULTURAL AND NATURAL RESOURCES DESK – SUPAK. 2004. *Forest resources distribution. Methodology forest coffee distribution / plantation forest distribution*. Bonga, Ethiopia.
- LANGE W.J. 1982. *History of the Southern Gonga (Southern Ethiopia)*. Studien zur Kulturkunde 61. Franz Steiner Verlag-Wiesbaden. Frankfurt/Main.
- NEGARIT GAZETTA OF THE TRANSITIONAL GOVERNMENT OF ETHIOPIA 1994. *Proclamation n° 94/1994. A proclamation to provide for the conservation development and utilization of forests*. Addis-Abeba.
- OXFAM 2002. *Crisis in the Birthplace of Coffee. Oxfam International Research Paper, September 2002*. Oxfam International.
- PETIT, N. 2007. *Ethiopia's coffee sector: a bitter or better future?* Journal of Agrarian Change, Vol. 7 No. 2, pp. 225–263.
- RAHMATO DESSALEGN 1984. *Agrarian Reform in Ethiopia*. Scandinavian Institute of African Studies. Uppsala.
- STELLMACHER, T. 2007 : *Governing the Ethiopian Coffee Forests. A local level institutional analysis in Kaffa and Bale Mountains*. Bonn University-BMBF. Bonn.
- TADESSE W. MARIAM GOLE. 2003 : *Conservation and use of coffee genetic resources in Ethiopia : challenges and opportunities in the context current global situations*. Ethiopian Agricultural Research Organisation, Forestry Research Center. Addis Abeba.
- VOLKMANN, J. 2008 : *How wild' is Ethiopian forest coffee ? The disenchantment of a myth*. CoCE Project Report Subproject 5.4.
- ZEWDE T. ET AL. 1999 : *Integrated engineering geological and geophysical investigations for landslide studies in Bonga town and its surroundings*. Ministry of Mines and Energie. Ethiopian institute of Geological Surveys. Addis Ababa.